

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 30 Juin 2014

### Procès-Verbal

L'An Deux Mille Quatorze, le trente juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Plat, Garrigue, Paquien, Catherine, Garcia, Métaireau, Lelièvre, Baroni, Riot, Robé, Andreault, Hubert, Laloum, Dinnequin, Blondeau, Lalanne, Laure, Malbrant (arrivé à 21h00), Houdayer, Joucla, Mazeret-Magot et Blumann.

**Absent ayant donné procuration** : Monsieur Menant à M. Paquien.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Laurent LELIEVRE.

L'intégralité des débats sur bande audio sera à la disposition de toute personne.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 Mai 2014 sera approuvé lors de la prochaine séance.

*Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération n° 2014-28 du 28 Mars 2014 « délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal » ⇒ Pour information aux Conseillers Municipaux.*

**\*Décision n° 2014-27 signée le 20 Mai 2014 :**

↳ Mise à jour du contrat « Responsabilité Civile de la Commune du lot 1 - Multirisque des Communes de - de 5000 habitants » - Avenant n° 2 (SMACL), pour un montant de 414.56 € TTC.

**\*Décision n° 2014- 28 signée le 27 Mai 2014 :**

↳ Travaux de réfection du mouton de la cloche 2 et des battants cloches 1 et 2 de l'Eglise, confiés à l'entreprise BODET, pour un montant de 4011.60 € TTC.

**\*Décision n° 2014-29 signée le 27 Mai 2014 :**

↳ Fourniture et pose de séparateurs de voies pour la sécurisation de la RD952, confiées à l'entreprise AZ EQUIPEMENT, pour un montant de 5 628 € TTC.

**\*Décision n° 2014-30 signée le 02 Juin 2014 :**

↳ Contrat de balayage des rues et traitement des sables de balayage de la Commune, confié à l'entreprise VEOLIA PROPLETE, pour un montant de 548.45 € HT - TVA à 10% (forfait par prestation de balayage) et 220.68€ HT - TVA à 20% (forfait par prestation de traitement des sables de balayage).

**\*Décision n° 2014-31 signée le 05 Juin 2014 :**

↳ Mise à jour du contrat d'assurance « Protection Juridique de la Commune du lot 1 - Multirisque des Communes de - de 5000 habitants » - Avenant n° 2 (SMACL), pour un montant de 265.33 € TTC.

**\*Décision n° 2014-32 signée le 12 Juin 2014 :**

↳ Fourniture et pose de 8 urinoirs au groupe scolaire, confiées à l'entreprise BAUDAT JP, pour un montant de 4 786.32 € TTC.

**Rémunération des agents employés par la Commission de propagande  
dans le cadre des élections municipales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 0.25€ brut par enveloppe mise sous pli la rémunération des agents ayant participé aux travaux de la commission de propagande, dans le cadre des élections municipales ; **PRECISE** que le versement de la dotation a été effectué sur le compte de la Commune le 21 mai 2014.

**Budget de la Commune - Décision Modificative n° 2**

Vu la Commission Finances réunie le 27 Juin 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
011	6042	Achat de prestation de services	124 221,57				
	611	Contrat de prestation de service	- 124 221,57				
	6067	Fournitures Scolaires (TAP)	2 000,00				
	6122	Crédit Bail mobilier	150,00	<b>70</b>	7066	Redevances et droits des Services à caractère social	994,08
	6135	Locations mobilières	700,00		7067	Redevances et droits des Services Périscolaires	1 081,09
	61521	Entretien de Terrains	3 300,00				
	65122	Entretien des Bâtiments	1 500,00	<b>74</b>	7411	Dotation forfaitaire	- 28 667,00
	61523	Voies et réseaux	4 000,00				
	6156	Maintenance	3 700,00				
	616	Prime assurance	1 050,00				
	6188	Autres frais divers	1 300,00				
	6227	Frais d'acte et de contentieux	3 000,00	<b>77</b>	778	Produits exceptionnels divers	11 500,00
	6232	Fêtes et Cérémonies	1 500,00				
	6238	Divers	300,00				
65	658	Charges diverses de gestion courante	2 075,17				
022		Dépenses imprévues	- 41 649,00 €				
023		Virement à la section d'investissement	1 982,00 €				
		<b>Total</b>	<b>- 15 091,83</b>			<b>Total</b>	<b>- 15 091,83</b>

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
029	2315	Travaux de voirie	11 500,00 €	029	1321	Subvention Etat - DETR -	23 828,00 €
047	2111	Réserves Foncières (SAFER)	2 310,00 €				
057	2183	Matériel Administratif	1 500,00 €				
058	2188	Matériel Ecole et Petite Enfance (TAP)	2 000,00 €				
071	2313	Eglise	800,00	021		Virement de la section de fonctionnement	1 982,00
106	2031	PLU (Termites)	3 700,00				
128	2188	Chartre Graphique	4 000,00				
		<b>Total</b>	<b>25 810,00</b>			<b>Total</b>	<b>25 810,00</b>

Délibération n° 2014-65

**Budget de la Commune  
Amortissements des travaux neufs d'éclairage public transférés au SIEIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND** une délibération de principe sur les travaux d'Eclairage Public confiés au SIEIL ; **DIT** que l'ensemble des biens sont amortissables sur une durée de 15 ans ; **DIT** que les demandes de participation versées au SIEIL suite à une réfection ou agrandissement du réseau seront mandatées au compte 2041582 (subventions d'équipements versées - Autres groupements - Bâtiments et installations) du budget de l'année en cours.

Délibération n° 2014-66

**TOUR(S) PLUS - Fonds de concours - Mutation énergétique des Bâtiments Communaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** à Tour(s) Plus le versement d'un fonds de concours pour les travaux de performance énergétique de bâtiments communaux suivants :

- Au gymnase : étude énergétique
- A la salle des fêtes : remplacement des fenêtres et des portes extérieures
- Au groupe scolaire : remplacement de l'éclairage et pose de robinets thermostatiques

## Rythmes Scolaires - Approbation du règlement des TAP

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013 constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République qui a été érigée en priorité nationale par le gouvernement. Cette loi propose la mise en œuvre de mesures clés pour une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Parmi ces mesures, la réforme des rythmes scolaires s'avère être un des éléments pour mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Cette réforme a pour but de mettre au cœur de son projet l'intérêt de l'enfant et la volonté de tout mettre en œuvre pour sa réussite éducative.

Toutefois afin de rassembler les meilleures conditions pour la réussite de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 mars 2013 émettait un avis favorable afin de solliciter le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la rentrée scolaire 2014/2015.

Une démarche de consultation des acteurs de la Commune éducative s'est donc engagée afin de recueillir les avis et les attentes de chacun. Cette consultation a permis d'actualiser l'état des lieux, de mesurer les avantages et les inconvénients des différentes organisations possibles du temps de l'enfant sur la semaine. Elle a permis de dégager des objectifs éducatifs communs et d'arrêter une proposition d'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2014, partagés et validés par l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été rédigé et envoyé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale – Pôle de la jeunesse des sports et de la vie associative - le 28 mai 2014.

La Commune de Rochecorbon propose l'organisation du temps éducatif suivante à compter de Septembre 2014 :

### 1) Les horaires et l'organisation

LUNDI	7H30/8H50	9H/12H	12H/13H30	13H30/15H45	15H45/16H30	16H30/18H30
MARDI	7H30/8H50	9H/12H	12H/13H30	13H30/15H45	15H45/16H30	16H30/18H30
MERCREDI	7H30/8H50	9H/12H	12H/12H45			
JEUDI	7H30/8H50	9H/12H	12H/13H30	13H30/15H45	15H45/16H30	16H30/18H30
VENDREDI	7H30/8H50	9H/12H	12H/13H30	13H30/15H45	15H45/16H30	16H30/18H30

- Enseignement
- Pause méridienne
- APC + Temps d'Activités Périscolaires
- Temps d'Activités Périscolaires
- Garderie Périscolaire

## 2) Les activités par niveau

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GROUPE 1 CP	JEUX DE SOCIETE	DEVELOPPEMENT DURABLE	JARDINAGE /THEATRE	ACTIVITES MANUELLES
GROUPE 2 CP-CE1	SPORTS	BIBLIOTHEQUE	DEVELOPPEMENT DURABLE	EVEIL MUSICAL/CHANT
GROUPE 3 CE1-CE2	ACTIVITES MANUELLES	SPORTS	INFORMATIQUE	DEVELOPPEMENT DURABLE
GROUPE 4 CE2-CM1	INFORMATIQUE	ACTIVITES MANUELLES	SPORTS	JEUX DE SOCIETE
GROUPE 5 CM1-CM2	DEVELOPPEMENT DURABLE	JEUX DE SOCIETE/ CUISINE	ACTIVITES MANUELLES	INFORMATIQUE
GROUPE 6 CM2	DECOUVERTE DU BENIN/ JEUX DE STE	INFORMATIQUE	DANSE	SPORTS
GROUPE 7	TEMPS LIBRE	TEMPS LIBRE	TEMPS LIBRE	TEMPS LIBRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GROUPE 1 TPS-PS	Activités ludiques autour du livre	Motricité	Activités manuelles/Loisirs créatifs (modelage)	Activités sur le développement durable
GROUPE 2 MS	Expression corporelle/danse/chansons	Jardinage	Eveil musical/ chant	Activités manuelles/Loisirs créatifs
GROUPE 3 MS-GS	Activités sur le développement durable	Cuisine	Jeux de cartes...	Activités ludiques autour du livre
GROUPE 4 MS/GS	Motricité	Activités sur le développement durable	Marionnette-Mime	Jeux de puzzle ou de construction
GROUPE 5 GS	Activités manuelles/Loisirs créatifs	Activités ludiques autour du livre	Activités sur le développement durable	Motricité
GROUPE 6	Temps Libre	Temps Libre	Temps Libre	Temps Libre

Afin de permettre le fonctionnement de ce nouveau service, il est nécessaire qu'il soit encadré par un règlement dont une proposition est jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver le règlement présenté en séance ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à sa mise en œuvre.

### Délibération n° 2014-68

#### CAF - Renouvellement de la Convention Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND NOTE** des termes de la convention FAAL (Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs) transmise par la CAF, présentée en séance ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention FAAL qui lie la Collectivité avec la CAF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

### Délibération n° 2014-69

#### ALSH - Nouveau règlement de fonctionnement de l'ALSH et de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement suite à la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 ; **DIT** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 2 septembre 2014 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>Commission Communale des Impôts Directs - Proposition de contribuables</b>
---

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, en date du 28 mars 2014, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Pour les communes de plus de 2000 habitants, il faut adresser aux Services Fiscaux une liste de 16 noms de contribuables titulaires et une liste de 16 contribuables suppléants, choisies par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1. GARCIA Marc - 67 rue Vaufoynard 37210 ROCHECORBON	1. PAQUIEN Jean-Pierre - La Vallée Poellon 37210 ROCHECORBON
2. LAFON Jean-Pierre - 10 rue du Commandant Mathieu - 37210 ROCHECORBON	2. RIOT Jean-Pierre - 14 rue de la Bourdonnerie <i>(bois)</i> 37210 ROCHECORBON
3. CAILLON Jacqueline - 56 rue Saint-Georges <i>(bois)</i> - 37210 ROCHECORBON	3. SERY Florence - 31bis rue des Bourdaisières 37210 ROCHECORBON
4. PIRAUDEAU Christiane - 61 rue Saint Georges 37210 ROCHECORBON	4. JOUBERT François - 1 rue Pierre Chamboissier 37210 ROCHECORBON
5. COUTURIER Christian - 14 rue du Commandant Mathieu - 37210 ROCHECORBON	5. MENANT Yannick - 5 chemin de Bois Soleil 37210 ROCHECORBON
6. MOREAU Micheline - 15 rue du Peu Boulon 37210 ROCHECORBON	6. PLANCHARD Alain - 2 rue de Fontenailles 37210 ROCHECORBON
7. DAVOT Jacky - 19 rue de la Treille 37210 ROCHECORBON	7. DESPLANQUES Annie - 72 quai de la Loire 37210 ROCHECORBON
8. BARON Jacques - 26 rue des Clouet 37210 ROCHECORBON	8. JARRY Catherine - 78 rue des Clouet 37210 ROCHECORBON
9. LAUBION Josiane - 12 rue du Commandant Mathieu - 37210 ROCHECORBON	9. FRESLON François - 29 rue du Docteur Lebled 37210 ROCHECORBON
10. BOUTON Joël - 44 rue des Bourdaisières 37210 ROCHECORBON	10. VALLET Charly - 3 rue de la Croix Rouge 37210 ROCHECORBON
11. CONSTANTIN Jean-Claude - 92 rue Saint- Georges - 37210 ROCHECORBON	11. PEROT Georges - 4 rue de Fontenailles 37210 ROCHECORBON
12. M. COLLIN Philippe - La Millardière 37210 ROCHECORBON	12. GUIBERT Yves - « Rosnay » 37210 ROCHECORBON
13. LAURENT Catherine - 21 rue des Clouet 37210 ROCHECORBON	13. PINON Sandrine - « Champlong » 37210 ROCHECORBON
14. VIEITES Chrystèle - 7 rue R. Lagarde Pouan 37210 ROCHECORBON	14. M. MADIOT Philippe - 5 rue du Docteur Lebled 37210 ROCHECORBON
15. M. MALBRANT Christophe - 3 rue des Patys 37210 ROCHECORBON	15. BLUMANN Claude - 31 rue des Basses Rivières 37210 ROCHECORBON
16. Mme BORET Christine - 73 avenue Niel <b><u>75017 PARIS</u></b>	16. Mme COLIN Jacqueline - 2 rue Toulouse Lautrec <b><u>37000 TOURS</u></b>

**Entraide Cantonale de Montlouis-sur-Loire**  
**Convention pour l'intégration par l'emploi de personnes en situation de précarité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, avec 22 voix pour et 1 abstention (Mme Mazeret-Magot), **APPROUVE**, pour la durée du mandat municipal, les termes de la nouvelle convention de partenariat avec l'Association ENTRAIDE CANTONALE de MONTLOUIS-SUR-LOIRE, dont le but est d'accélérer le retour à l'emploi des personnes en situation de précarité ; **ANNULE** la précédente convention signée le 28 janvier 2009, ainsi que les avenants n°1 du 19 Mai 2010 et n°2 du 05 Avril 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'ENTRAIDE CANTONALE de MONTLOUIS-SUR-LOIRE.

**Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Canton de Vouvray**  
**Désignation de délégués supplémentaires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Canton de Vouvray :

- Délégués titulaires : Madame Ariane BARONI,  
Madame Stéphanie DINNEQUIN.
- Délégués suppléants : Madame Anne -Sophie LAURE,  
Madame Céline METAIREAU.

**ANNULE** la délibération n°2014/44 du 11 avril 2014.

**Parrainage civil - Célébration**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Plusieurs Rochecorbonnais ont sollicité le Maire pour la célébration d'un parrainage civil. Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du nouveau conseil sur le sujet.

Le parrainage civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion de parrainage républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Néanmoins, le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Il n'y a pas de cérémonial préétabli. Ainsi rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de « baptême » « parrainage civil ». Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue éventuelle d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

Le parrainage civil est donc à l'initiative du Maire de la commune concernée et peut revêtir des aspects plus ou moins officiels. Certaines communes lui confèrent toute son importance et il bénéficie dans ce cas du même protocole que les mariages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 16 voix pour et 7 abstentions (MM. Garrigue, Garcia, Blondeau, Laloum, Malbrant, Houdayer et Mazeret-Magot), **DECIDE** de célébrer le parrainage civil ; **ABROGE** la délibération n° 55/2008 du 09 Juin 2008.

## INFORMATIONS

- 1- Prochaines réunions du Conseil Municipal le Mercredi 27 Août et le Lundi 29 Septembre 2014.
- 2- Fête nationale du 14 Juillet - Dimanche 13 Juillet à partir de 19h30 au stade d'honneur.
- 3- Forum des Associations le samedi 06 Septembre - Salle des Fêtes (organisé par le CAR).
- 4- Concert Jazz en Touraine le Samedi 20 Septembre - 18h30 - Salle Saint-Vincent.
- 5- Marche du Patrimoine le Dimanche 21 Septembre - Départ à 9h30 de la Mairie (toute la journée).
- 6- Devos de l'Humour le samedi 27 Septembre - 18h00 - Salle Saint-Vincent.
- 7- Fermeture des permanences état civil du samedi matin du 12 Juillet au 30 Août inclus

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.